



Le 23 octobre 2024

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Par courriel : [aefa@sen.parl.gc.ca](mailto:aefa@sen.parl.gc.ca)

OBJET : Projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement durable (gestion de l'offre)

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Par la présente, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) souhaite faire part de ses observations au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international relativement au projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement durable (gestion de l'offre).

La FCA, qui est le plus important organisme agricole général du Canada, regroupe environ 190 000 familles d'agriculteurs des quatre coins du Canada. Elle a pour mission de défendre les intérêts des producteurs agricoles et agroalimentaires et de favoriser la pérennité, le développement et le dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire du Canada.

Pour garantir sa sécurité alimentaire et la résilience de son secteur agricole, le Canada, qui est un grand exportateur de produits agricoles, doit trouver le bon équilibre entre ses engagements commerciaux et la gestion de l'offre. La coexistence réussie des mécanismes de gestion de l'offre et d'une production axée sur l'exportation montre qu'il est possible d'atteindre cet équilibre sans nuire à l'expansion commerciale.

Il est carrément faux de dire que la gestion de l'offre est un obstacle au développement du libre-échange. Le Canada est actuellement lié par 15 accords de libre-échange à 51 pays différents. Parmi ces accords, seuls les trois derniers ont nécessité l'intervention de négociateurs chargés de faire accepter des concessions sur des produits soumis à la gestion de l'offre. Hélas, les importantes concessions associées à ces trois accords commerciaux ont réduit de façon permanente la taille des marchés des produits laitiers, de la volaille et des œufs. De plus, l'ensemble des répercussions de ces accords commerciaux ne s'est pas fait sentir sur le coup.

Les Producteurs laitiers du Canada estiment par exemple que les importations de produits laitiers sont passées de 899 millions de dollars à 1 501 milliards de dollars, soit une augmentation de 67 %, après la mise en œuvre combinée de l'Accord économique et commercial global (AECG), de l'Accord économique et commercial global du Partenariat transpacifique et de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique. De plus, après leur mise en œuvre intégrale, les contingents tarifaires auront augmenté de 64 % pour le poulet, de près de 37 % pour les œufs d'incubation et les poussins de type chair, de 89 % pour la dinde et de 109 % pour l'ensemble des œufs et des produits des œufs.



En fait, pour prospérer, le Canada a besoin à la fois de la gestion de l'offre et de la production axée sur l'exportation. De plus, comme nous pouvons le constater depuis des décennies, les deux systèmes peuvent tout à fait coexister sans nuire à la négociation d'accords commerciaux ambitieux et tournés vers l'avenir.

Le Canada n'est pas le seul à avoir des susceptibilités en ce qui concerne l'accès aux marchés. Compte tenu des pressions de plus en plus fortes en matière de sécurité alimentaire, et ce, tant ici qu'à l'étranger, le Canada doit éviter que les futures négociations commerciales l'empêchent de répondre à ces impératifs intérieurs et mondiaux. Conformément à la politique de l'Organisation mondiale des agriculteurs en matière de commerce international, la FCA est d'avis que tous les gouvernements devraient voir à ce que leur politique intérieure soit entièrement transparente et qu'elle respecte les obligations internationales, et ce, tout en tenant compte des circonstances nationales particulières et du bien-fondé des mesures et des programmes de protection des moyens de subsistance des agriculteurs et des populations rurales, notamment par la mise en marché ordonnée et la gestion de l'offre. Au bout du compte, la mise sur pied d'un système de production équilibré qui repose à la fois sur la gestion de l'offre et la production axée sur l'exportation favorise la résilience du secteur agricole et la sécurité alimentaire du Canada.

Rappelons par ailleurs que l'importante ouverture des marchés attendue après la conclusion d'accords commerciaux comme l'AECG ne s'est pas toujours concrétisée en raison de la prolifération constante des obstacles non tarifaires au commerce. Pourtant, le Canada maintient ses accords avec tous les grands partenaires commerciaux plus qu'intéressés à pénétrer le marché canadien des produits laitiers, de la volaille et des œufs.

Le Canada continuera de conclure ou de renouveler des accords commerciaux, notamment avec l'Inde, la Chine et les pays membres de l'ANASE et du Mercosur. En raison des intérêts offensifs de ces pays et des contraintes logistiques associées au commerce à grande distance, il est très peu probable que ces négociations donnent lieu, dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre, à des concessions permettant au Canada d'atteindre ses objectifs commerciaux généraux. Le Canada ne peut – ni ne devrait – aborder ces accords avec l'idée que l'obtention de gains relatifs à l'ouverture des marchés ne peut se faire qu'en retournant les secteurs agricoles les uns contre les autres, d'autant plus que les produits soumis à la gestion de l'offre représentent moins de 1 % des lignes tarifaires actuelles du Canada.

Dans cette optique, bien que le projet de loi C-282 puisse se traduire par une hausse du seuil au-delà duquel les secteurs soumis à la gestion de l'offre pourront faire partie des futures négociations commerciales, la FCA est consciente que les négociations commerciales ne sont prises à la légère ni par le Canada ni par ses partenaires étrangers. Dans les faits, le projet de loi C-282 rehausse le seuil décisionnel au-delà duquel la sécurité alimentaire du pays pourrait faire l'objet de négociations sans l'aval exprès du Parlement. Rappelons que, dans l'éventualité où un futur gouvernement réclamerait ce genre de concession au Parlement, non seulement il rendrait le processus de négociation plus complexe, mais il ferait en sorte que la concession elle-même ait un poids démesuré dans le cadre des négociations.

Pour atténuer ces risques, la FCA prône une stratégie qui non seulement protégerait la gestion de l'offre dans son intégralité, mais qui s'attaquerait de front aux obstacles techniques et non tarifaires qui



nuisent à l'accès aux marchés. Qui plus est, il faudra envisager, dans les années à venir, tous les moyens qui s'offrent d'inclure la sécurité alimentaire dans les négociations commerciales.

En terminant, nous vous remercions de nous avoir permis de vous faire part de notre point de vue sur le projet de loi C-282.

Cordiales salutations,

Le président de la Fédération canadienne de l'agriculture,

Keith Currie

21, rue Florence | Ottawa (Ontario) | K2P 0W6  
Téléphone : 613-236-3633 | Télécopieur : 613-236-5749